

Christian Dior

COMPTES ANNUELS

Christian Dior

BILAN AU 31 DECEMBRE

en milliers d'unités monétaires

ACTIF	Notes	2001		Net Euros	2000	1999
		Brut	Amortis. et provisions		Net Euros	Net Euros
Immobilisations incorporelles	2.1/2.2	57	57		13	
Immobilisations corporelles	2.1/2.2	368	180	188	196	241
Participations	2.1/2.8	3 451 310		3 451 310	3 694 292	3 663 802
Prêts		5		5	5	5
Autres immobilisations financières						
Immobilisations financières	2.1	3 451 315		3 451 315	3 694 297	3 663 807
Actif immobilisé	2.1/2.2	3 451 740	237	3 451 503	3 694 506	3 664 048
Avances et acomptes versés						
Créances clients		1		1		14
Créances financières					903	394 149
Autres créances		166		166	230	3 399
Valeurs mobilières de placement		101 035	4 049	96 986	81 048	50 286
Disponibilités		15		15	198	7 737
Actif circulant	2.5/2.8	101 217	4 049	97 168	82 379	455 585
Charges constatées d'avance	2.5	4 677		4 677	4 680	2 172
Ecart de conversion actif					20	
TOTAL DE L'ACTIF		3 557 634	4 286	3 553 348	3 781 585	4 121 805

Christian Dior

BILAN AU 31 DECEMBRE

en milliers d'unités monétaires

PASSIF	Notes	2001	2001	2000	1999
		Après répartition Euros	Avant répartition Euros	Après répartition Euros	Après répartition Euros
Capital		363 442	363 442	362 522	359 224
Primes d'émission		2 204 506	2 204 506	2 201 832	2 205 066
Ecart de réévaluation		16	16	16	16
Réserve légale		36 344	36 252	36 252	35 922
Réserves réglementées		82 742	78 884	78 884	78 884
Report à nouveau (1)		176 241	214 296	214 064	246 702
Résultat de l'exercice			105 429		
Acompte sur dividendes répartis			(50 882)		
Capitaux propres	2.4	2 863 291	2 951 943	2 893 570	2 925 814
Provisions pour risques et charges	2.5	570	570	46 325	46 305
Autres emprunts obligataires					275 137
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		485 937	485 937	745 978	786 655
Emprunts et dettes financières divers		112 344	112 344	4 878	
Dettes financières		598 281	598 281	750 856	1 061 792
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		126	126	583	82
Dettes fiscales et sociales		796	796	14	79
Autres dettes d'exploitation (1)		89 449	797	89 419	80 694
Dettes d'exploitation		90 371	1 719	90 016	80 855
Autres dettes		169	169	152	5 998
Dettes	2.6/2.8	688 821	600 169	841 024	1 148 645
Produits constatés d'avance	2.6	666	666	666	1 041
TOTAL DU PASSIF		3 553 348	3 553 348	3 781 585	4 121 805

(1) Les dividendes relatifs aux actions autodétenues ont été reclassés en report à nouveau en 1999, 2000 et 2001.

Christian Dior

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'unités monétaires

	<i>Notes</i>	2001 Euros	2000 Euros	1999 Euros
Production vendue de services			81	165
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES			81	165
Autres produits		2		
Produits d'exploitation		2	81	165
Autres achats et charges externes		3 765	3 367	3 522
Impôts, taxes et versements assimilés		14	11	10
Salaires et traitements		15	344	280
Charges sociales		9	87	123
Dotations aux amortissements		51	65	44
Autres charges		79	154	1
Charges d'exploitation		3 933	4 028	3 980
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 931)	(3 947)	(3 815)
RESULTAT FINANCIER	2.9	108 894	110 860	113 784
RESULTAT COURANT		104 963	106 913	109 969
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2.10	467	13	(430)
Impôts sur les bénéfices	2.11	1	2	17
RESULTAT NET		105 429	106 924	109 522

Christian Dior

VARIATION DE TRESORERIE

en millions d'unités monétaires

	2001 Euros	2000 Euros	1999 Euros
I - OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	105	107	109
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(42)		
Plus ou moins-values nettes de cessions	38		
Capacité d'autofinancement	101	107	109
Variation des actifs circulants		1	(2)
Variation des dettes à court terme		(6)	4
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	0	(5)	2
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation ①	101	102	111
II - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Acquisitions de titres de participation	(145)	(30)	
Prix de cessions d'immobilisations financières	349		
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement ②	204	(30)	0
III - OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital	4	3	2
Augmentations des autres capitaux propres		(3)	6
Emissions d'emprunts et nouvelles dettes financières	0	0	848
Remboursements des emprunts et dettes financières	(259)	(316)	0
Variation des comptes courants	108	398	(830)
Variation de trésorerie issue des opérations de financement ③	(147)	82	26
IV - DIVIDENDES VERSES DURANT L'EXERCICE ④	(142)	(131)	(115)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ① + ② + ③ + ④	16	23	22
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	81	58	36
Trésorerie à la clôture de l'exercice	97	81	58
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	16	23	22

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes des provisions pour dépréciation.

Christian Dior

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les montants sont exprimés en **milliers** sauf indication contraire.

Le bilan au 31 décembre 2001, avant répartition, fait état d'un total de 3 553 348 milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés le 6 mars 2002 par le conseil d'administration.

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général de 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'un an.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- installations générales diverses 5 années ;
- matériel de bureau et matériel informatique 3 années ;
- mobilier 10 années.

1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'usage des autres participations non cotées est estimée en fonction de la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés concernées.

Les résultats de cession partielle de titres de participation sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

1.4. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

Christian Dior

1.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : cours moyen du dernier mois ;
- autres titres : valeur probable de négociation ou valeur liquidative.

Les actions autodétenues, dans la mesure où elles sont affectées à des plans d'option, font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le prix d'attribution est inférieur au prix moyen d'acquisition.

1.6. Capitaux propres

Conformément à la recommandation du Conseil National des Commissaires aux Comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.

1.7. Provisions pour risques et charges

La société constitue une provision pour les risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

Elle respecte les dispositions relatives aux passifs définies par le règlement 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable homologué par arrêté du 17 janvier 2001.

1.8. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Ecart de conversion » ; elle est enregistrée dans les comptes « Pertes ou gains de change » lorsqu'elle émane de la réévaluation des disponibilités à l'exception toutefois des comptes bancaires en position symétrique avec un emprunt de même devise. Dans ce dernier cas la réévaluation suit la même procédure que les créances et les dettes.

Les pertes latentes de change sont provisionnées sauf si elles font l'objet d'une opération de couverture.

1.9. Résultat financier

Les plus et moins-values nettes sur valeurs mobilières de placement comprennent les charges et produits liés aux cessions.

Christian Dior

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1. Immobilisations

en milliers d'euros	Valeurs brutes au 01.01.2001	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.2001
		Acquisitions, créations, apports virements	Cessions	
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	60		3	57
Avances et acomptes sur logiciels				
Immobilisations incorporelles	60		3	57
Immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	59			59
• matériel de transport				
• matériel de bureau et informatique	29	1	6	24
• mobilier	239	47	1	285
• avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	327	48	7	368
Participations	3 694 292	144 567	387 549	3 451 310
Prêts	5			5
Autres				
Immobilisations financières	3 694 297	144 567	387 549	3 451 315
TOTAL	3 694 684	144 615	387 559	3 451 740

2.2. Amortissements et provisions sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements au 01.01.2001	Augmentations dotations	Diminutions	Amortissements au 31.12.2001
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	47	13	3	57
Immobilisations incorporelles	47	13	3	57
Immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	36	12		48
• matériel de transport				
• matériel de bureau et informatique	26	1	5	22
• mobilier	69	41		110
Immobilisations corporelles	131	54	5	180
TOTAL	178	67	8	237

Christian Dior

2.3. Etat des échéances des créances

CREANCES

en milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif circulant			
Clients	1	1	
Créances financières			
Etat et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices	157	157	
• taxe sur la valeur ajoutée			
• divers	9	9	
Organismes sociaux			
Autres créances			
Charges constatées d'avance (liées aux Caps)	4 571	1 016	3 555
Charges constatées d'avance (autres)	106	106	
Ecart de conversion actif			
TOTAL	4 844	1 289	3 555

2.4. Capitaux propres

A. Composition du capital social

Le capital social est composé de 181 721 048 actions d'un nominal de 2 euros, dont 106 847 238 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Le nombre maximal d'actions à créer s'établit à 6 000 actions (*) par exercice d'options de souscription attribuées en vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 11 juin 1993.

B. Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Exercice 2001
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2000 (avant affectation des résultats)	2 982 285
Variation du capital	920
Variation de la prime d'émission	2 674
Résultat de l'exercice 2001	105 429
Dividendes distribués (solde pour l'exercice 2000)	(88 483)
Acompte sur dividendes pour l'exercice 2001	(50 882)
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2001 (avant affectation des résultats)	2 951 943

(*)Le nombre d'actions créées en 2001 s'est établi à : 460 000 actions par exercice d'options de souscription pour un montant de 3 593 985,58 euros.

Christian Dior

Acquisitions d'actions propres* :

	2001	2000	1999	1998
Nombre d'actions acquises	461 664	534 464	401 780	847 616
Nombre d'actions cédées	(88 000)	(10 000)	–	(90 400)

Solde des options d'achats consenties par le Conseil d'Administration aux cadres de la société, de ses filiales et sous filiales* :

Date de séance du conseil d'administration	Nombre d'actions	Prix unitaire d'exercice Euros	Dates limites d'exercice
14/10/1996	372 400	25,95	du 01/12/1999 au 30/11/2006
29/05/1997	389 600	32,01	du 30/05/2002 au 29/05/2007
03/11/1998	391 600	18,29	du 04/11/2003 au 03/11/2008
26/01/1999	358 000	25,36	du 25/01/2004 au 24/01/2009
15/02/2000	400 800	56,70	du 15/02/2005 au 14/02/2010
21/02/2001	461 664	45,95	du 21/02/2004 au 20/02/2011

* Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

2.5. Provisions

en milliers d'euros	Montant au 01.01.01	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31.12.01
Pour risques et charges				
Spécifiques	590		20	570
Provision pour risques généraux	45 735		45 735	
TOTAL	46 325		45 755	570

La provision pour risques de 45,7 millions d'euros constituée en 1998 pour couvrir les coûts correspondant à des risques généraux des filiales, devenue sans objet, a été reprise, en résultat exceptionnel.

Christian Dior

2.6. Etat des échéances des dettes

DETTES en milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an et - 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	485 937	485 937		
Emprunts et dettes financières diverses	112 344	112 344		
Fournisseurs et comptes rattachés	126	126		
Dettes sociales et fiscales	796	796		
Autres dettes d'exploitation	797	797		
Autres dettes	169	169		
Produits constatés d'avance (liés aux Caps)	666	148	518	
TOTAL	600 835	600 317	518	

2.7. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes

en milliers d'euros	Charges à payer	Produits à recevoir
Créances		
Etat et autres collectivités publiques :		
• Divers		9
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 155	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104	
Dettes fiscales et sociales	789	
Autres dettes	73	

2.8. Eléments concernant les entreprises liées

<i>Eléments du bilan</i> en milliers d'euros	ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	liées (1)	ayant un lien de participation (2)
Actif immobilisé		
Participations	3 451 310	
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés		
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	
Autres dettes	96	

(1) Entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable (exemple : société mère, filiale, société sœur consolidées).

(2) Pourcentage de contrôle compris entre 10 et 50 %

Christian Dior

Eléments du compte de résultat

Les charges et produits concernant les entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation, se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Produits	Charges
Dividendes reçus	148 774	néant
Intérêts	494	2 030

2.9. Charges et produits financiers

en milliers d'euros	2001	2000
Produits de participations	148 774	146 367
Autres intérêts et produits assimilés	495	38 892
Reprises sur provisions et transferts de charges	20	
Différences positives de change	16	142
PRODUITS FINANCIERS	149 305	185 401
Dotations aux amortissements et provisions	4 049	20
Intérêts et charges assimilées	36 319	74 521
Différences négatives de change	43	
CHARGES FINANCIERES	40 411	74 541
RESULTAT FINANCIER	108 894	110 860

La dotation aux provisions de 4 049 milliers d'euros constituée au 31 décembre 2001 traduit la dépréciation des titres auto-détenus.

Christian Dior

2.10. Charges et produits exceptionnels

en milliers d'euros	2001	2000
Produits sur opérations de gestion	7	11
Produits de cession de titres / entreprises liées	348 645	0
Autres produits exceptionnels sur capital	50	16
Produits sur opérations en capital	348 695	16
Reprises sur provisions et transferts de charges	45 735	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	394 437	27
Abandon de créance / entreprise liée	5 570	0
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	782	3
Charges sur opérations de gestion	6 352	3
Valeur nette comptable des titres cédés	387 548	6
Autres charges exceptionnelles sur capital	53	5
Charges sur opérations en capital	387 601	11
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	393 970	14
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	467	13

La charge nette sur cession de titres de participations, qui s'élève à 38 903 milliers d'euros, porte, pour l'essentiel, sur des ventes d'actions LVMH et Lakenbleker, entreprises liées.

Un abandon de créance de 5 570 milliers d'euros a été consenti par Christian Dior SA à sa filiale Christian Dior Couture.

2.11. Impôts sur les bénéfices

en milliers d'euros	2001			2000		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	104 963		104 963	106 913		106 913
Résultat exceptionnel	467	(1)	466	13	(2)	11
TOTAL	105 430	(1)	105 429	106 926	(2)	106 924

Christian Dior

2.12. Situation fiscale

Les sociétés Christian Dior, Christian Dior Couture et Sadifa ont conclu une convention d'intégration fiscale qui porte effet depuis le 1er janvier 1991. La société Jardins d'Avron est devenue membre du groupe d'intégration fiscale à compter de l'exercice 1997. La société Financière Jean Goujon est sortie de l'intégration fiscale en 1998. La société Montaigne Développement, devenue membre du groupe d'intégration fiscale au 1er janvier 2001, en est sortie rétroactivement au 1er janvier 2001. Christian Dior, société tête de groupe, est à ce titre seule redevable de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble du groupe.

L'avenant à la convention d'intégration fiscale conclu en 2001 prévoit que les économies et les pertes transférées par les filiales en application de ce régime ne sont pas constatées en impôt sur les sociétés ni inscrites aux postes «Autres créances» et «Autres dettes» pour les coûts et les économies provisoires sauf dans le cas où la société Christian Dior serait redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'ensemble du groupe.

L'adoption de ce régime permet de constater une économie d'impôt de 2 577 milliers d'euros au 31 décembre 2001 (pour mémoire : 5 063 en 2000 ; 2 912 en 1999).

Les déficits ordinaires du groupe ainsi que les amortissements réputés différés, antérieurs à l'intégration fiscale et réalisés pendant la période d'intégration, ont été utilisés en totalité au 31 décembre 2001.

Christian Dior

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Litige fiscal

Une provision de 570 milliers d'euros est maintenue afin de couvrir les risques contentieux suite au contrôle fiscal relatif aux années 1993 et 1994.

Une caution bancaire, d'un montant de 570 milliers d'euros, a été mise en place en 1999.

3.2. Engagements financiers

Contrats optionnels

La société Christian Dior utilise, pour son propre compte, différents instruments de couverture de taux d'intérêt, qui répondent à sa politique de gestion. Celle-ci a pour objectif de se prémunir de l'effet de possibles hausses de taux d'intérêts sur l'endettement existant, tout en veillant à ne pas prendre de positions spéculatives.

La nature des instruments en vie au 31 décembre 2001 et le montant des sous-jacents (hors ceux à court terme), s'analysent de la façon suivante :

	<u>Echéance</u>
en milliers d'euros	<u>2005</u>
Caps achetés	355 000
Floors vendus	355 000

Filiales et sous-filiales

Christian Dior s'est portée caution pour le renouvellement d'une ligne de crédit accordée à Christian Dior Hong Kong d'un montant de 7 millions d'euros.

3.3. Information en matière de crédit-bail

La société n'a pris aucun engagement dans le cadre d'opérations de crédit-bail.

3.4. Rémunération des organes d'administration et de direction

Une rémunération de 91 milliers d'euros a été versée aux organes d'administration et de direction.

3.5. Identité des sociétés consolidant les comptes de Christian Dior SA

DENOMINATION SOCIALE	SIEGE SOCIAL	
Financière Agache	11, rue François I ^{er}	75008 PARIS
Groupe Arnault	41, avenue Montaigne	75008 PARIS

Christian Dior

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2001

en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital et hors résultat	Quote-part du capital détenue
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous			
1. Filiales			
Financière Jean Goujon	980 654	1 938 873	100,00 %
Sadifa	81	1 409	99,68 %
Christian Dior Couture	124 715	276 988	100,00 %
Semyrhamis	40	(2)	100,00 %
CD Investissements	38		100,00 %
2. Participations			
LVMH			0,00 %
Les Jardins d'Avron	640	1 416	0,03%
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations			
Autres participations			
• Dans des sociétés françaises			

Christian Dior

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	C.A. hors taxes du dernier exercice	Bénéfice (perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Brute	Nette					
3 093 679	3 093 679				42 595	144 354
836	836			41	2	
356 714	356 714			230 968	(12 700)	
40	40				(2)	
38	38				(2)	
						4 420
2	2			21 916	358	
1	1					

Christian Dior

Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières

en milliers d'euros	Au 31.12.2001	
	Nombre de titres	Valeur nette comptable
Participations françaises		
Actions Financière Jean Goujon	61 290 894	3 093 679
Actions Christian Dior Couture	7 794 714	356 714
Actions Sadifa	5 020	836
Actions Les Jardins d'Avron	10	2
Actions Semyrhamis	4 000	40
Actions CD Investissements	3 820	38
Parts Sopec	5	
Parts Aotep	10	
Parts Sarelli	48	1
TITRES DE PARTICIPATION (actions et parts)		3 451 310

en milliers d'euros	Au 31.12.2001	
	Valeur d'inventaire	Valeur nette comptable
Actions autodétenues	98 381	96 986
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	98 381	96 986
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		3 548 296

Nombre d'actions autodétenues	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
	2 456 620	461 664	88 000	2 830 284
TOTAL	2 456 620	461 664	88 000	2 830 284

Christian Dior

Résultats et autres éléments significatifs de la société au cours des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	1997	1998	1999	2000	2001
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (1)	334 157	357 650	359 224	362 522	363 442
Nombre d'actions ordinaires existantes (3)	168 609 752	180 464 088	181 258 048	181 261 048	181 721 048
Nombre maximal d'actions futures :					
• à créer par exercice de bons de souscription (3)	11 854 680				
• à créer par exercice d'options de souscription (3)	1 268 960	1 262 960	469 000	466 000	6 000
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	715	294	165	81	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	77 593	84 294	106 385	107 011	63 790
Impôts sur les bénéfices	(3 168)	14	17	2	1
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51 119	65 821	109 522	106 924	105 429
Résultat distribué aux actions ordinaires (2)	106 673	114 586	126 881	141 384	141 742
RESULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (3)	0,48	0,48	0,59	0,59	0,35
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (3)	0,30	0,37	0,61	0,59	0,58
Dividende attribué à chaque action (2) (3)	0,63	0,64	0,70	0,78	0,78
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	10	9	5	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	485	281	280	344	15
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	202	123	123	87	10

Euros

(1) Augmentation de capital par exercice d'options et de bons de souscription (1995 à 2001)

27 258

(2) Proposition du conseil d'administration.

(3) Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

Christian Dior

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ANDERSEN
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 Paris

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

Aux actionnaires Christian Dior SA

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Christian Dior établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT
François Hilly

Christian Dior

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ANDERSEN
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 Paris

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

Aux actionnaires Christian Dior SA

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la Société Christian Dior Couture

Administrateurs concernés

Messieurs Bernard Arnault, Antoine Bernheim, Pierre Godé et Christian de Labriffe

Nature et objet

Abandon de créance

Modalités

Par autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 14 mai 2001, votre Société a accordé au profit de la Société Christian Dior Couture un abandon de créance d'un montant de 5,57 millions d'euros. Cette opération s'inscrit dans un projet global de financement par Christian Dior Couture de sa filiale italienne Christian Dior Italia.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Christian Dior

Avec la Société Montaigne Participations et Gestion

a. Nature et objet

Convention de prestation de services

Modalités

En 1999, votre Société a conclu avec la Société Montaigne Participations et Gestion une convention de prestation de services prévoyant notamment le concours de la Société Montaigne Participations et Gestion à votre Société dans le domaine des fusions et acquisitions.

Dans le cadre de cette convention, la rémunération versée par votre Société en 2001 s'élève à 182 330 euros TTC.

Par un acte de résiliation amiable daté du 2 juillet 2001, cette convention a été résiliée à compter du 1^{er} juillet 2001.

b. Nature et objet

Convention d'assistance administrative

Modalités

Votre Société a conclu avec la Société Montaigne Participations et Gestion une convention d'assistance portant sur les services financiers, la gestion des besoins et excédents de trésorerie, les méthodes comptables, la fiscalité, l'ingénierie financière, ainsi qu'en matière de direction des ressources humaines et gestion du personnel. La rémunération versée par votre Société à ce titre en 2001 s'élève à 1 692 612 euros TTC.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT
François Hilly